

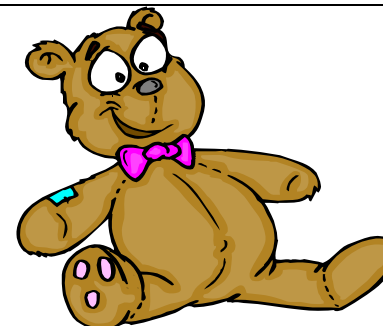
La gazette communale de MAISON-PONTHIEU

Bulletin n° 31 15/12/2014

SOMMAIRE

- 1- **Libéralités au cours de l'année 2014**
- 2- **Dates à retenir**
- 3- **Inscription sur la liste électorale**
- 4- **Recensement Service National**
- 5- **Ordures Ménagères**
- 6- **Mémo administratif**
- 7- **Horaires de permanence**
- 8- **Informations diverses**
- 9- **Vœux**

1- LIBERALITES AU COURS DE L'ANNEE 2014



Naissances

- * FABRE Lilou née le 5 mars 2014 à Abbeville
- * CADOT Deven né le 21 mars 2014 à Rang-du-Fliers
- * MAUPIN Mélonie née le 19 juin 2014 à Abbeville
- * LASSALLE Adrien né le 23 octobre 2014 à Rang-du-Fliers

Bienvenue à ces nouveaux bébés. Félicitations aux parents.

Décès

- * Mme DOREMUS Annette le 5 juin 2014 à Abbeville
- * Mr LEGRIS Jean-Claude le 27 juin 2014 à Abbeville
- * Mme PRUVOST Rolande le 16 juillet 2014 à Beauvoir-Wavans
- * Mr BACONNAIS Michel le 17 septembre 2014 à Salouël
- * Mme CAULLIER Mireille le 29 novembre 2014 à Abbeville

Nous témoignons notre sympathie aux familles.

2- DATES A RETENIR

Samedi 20 Décembre 2014

A partir de 9 heures 30 : Distribution du colis de Noël aux aînés par les membres du CCAS.

Dimanche 21 Décembre 2014

A partir de 10 heures

le Père Noël passera dans les rues pour distribuer des bonbons

A 14 heures 45

ARBRE DE NOEL organisé par l'Association des Fêtes, la COMMUNE et le CCAS à la Salle Communale. Le CCAS participe à l'achat des jouets offerts aux enfants. Seront invités les enfants nés en 2004 et après, et leurs parents.

3- INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Toute personne nouvellement arrivée dans la Commune (propriétaire-locataire) doit se faire inscrire sur les listes électorales en Mairie jusqu'au 31 Décembre 2014. Vous munir de votre livret de famille.

Des élections départementales ont lieu les 22 et 29 mars 2015 et régionales en décembre 2015.

4- RECENSEMENT SERVICE NATIONAL (obligatoire à 16 ans)

Les jeunes (garçons et filles) qui atteignent 16 ans sont priés de venir se faire recenser à la mairie de leur domicile. La Mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial pour vous de garder précieusement : en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

5- ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ORDURES MENAGERES a lieu tous les JEUDIS dès 7 heures du matin avec tri sélectif (les sacs bleus sont disponibles en Mairie)

Trions nos emballages, dans les sacs bleus, ce que je peux y déposer :

- Cartons, cartonnettes et boîtes cartonnées : sur emballages, cartons d'emballage de riz..., petits cartons emballage, emballages de biscuits, boîtes de céréales, cartons d'équipement (à côté du sac s'ils sont trop volumineux)
- Briques de boisson : briques de lait, briquettes, briques de jus de fruit
- Papiers, magazines, journaux : magazines, journaux, publicités
- Bouteilles plastiques, bidons : bouteilles d'eau et soda, bouteille d'huile, flacons transparents, bouteilles opaques, bidons d'adouçissant, flacons de shampoing
- boîtes acier et alu, aérosols : boîtes de conserve, bidons de sirop, barquette alu, boîtes de boisson, aérosols

Lorsque vous avez un doute sur le caractère recyclable d'un emballage, mieux vaut le déposer dans votre poubelle plutôt que de nuire à la qualité du tri.

Évitez de sortir les poubelles la veille : C'est une question de salubrité publique et de propreté dans le village. Déposez vos ordures dans des sacs avant de les mettre dans votre container personnel.

Pas de DECHETS VERTS : les gazons stockés dans un coin du jardin, se transformeront en excellent compost. Pas DE FERRAILLE. Vous risquez de rester avec vos déchets.

Lorsque vous changez un appareil ménager, remettez le vieux à votre vendeur, il doit le reprendre car vous avez payé une taxe pour cela.

Pour le reste la déchetterie de Crécy-en-Ponthieu (03 22 28 94 77) est ouverte :

Hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Jeudi : 14h-17h et Dimanche : 9h-12h

Été : du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Jeudi : 14h-18h et Dimanche : 9h-12h

Apprenons dès maintenant à gérer au mieux nos déchets, à les limiter, leur traitement est coûteux et à l'avenir ils seront pesés et chacun paiera en fonction de leur poids.

Continuez vos efforts afin de ne pas augmenter le tonnage qui influe sur la facture à régler.

N'hésitez pas à donner "AU RELAIS" vos vieux papiers, journaux, livres, prospectus etc....nous y gagnerons TOUS sur la redevance ordures ménagères que nous réglons.

Ramassage du verre : Merci de laisser les abords propres car le débarras par la société VEOLIA des sacs au pied du container augmente le coût du ramassage.

6- MEMO ADMINISTRATIF

Vous trouverez ci-dessous un aide-mémoire qui vous aidera à obtenir certains documents auprès des Mairies.

Carte d'identité : validité 15 ans (10 ans pour les mineurs). Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pièces nécessaires à l'établissement ou au renouvellement d'une carte d'identité :

- 2 photos sur fond très clair
- 1 extrait d'acte de naissance (s'adresser à la Mairie du lieu de naissance)
- Pour les renouvellements, un droit de timbre de 25 Euros est appliqué lorsque la précédente carte n'est pas présentée à la Mairie. (En cas de perte ou de vol, une déclaration reste obligatoire).
- photocopie CNI du représentant légal effectuant la demande de carte d'identité pour son enfant mineur.

La personne doit se présenter elle-même à la Mairie pour signer sa demande et déposer son empreinte sur le formulaire.

Passeport : validité 10 ans

Les passeports sont délivrés à la Mairie d'Abbeville. Il suffit de vous munir des pièces suivantes :

- 2 photos couleurs
- 1 timbre fiscal : 86 Euros pour le passeport d'une personne majeure
42 Euros pour le passeport d'une personne mineure de plus de 15 ans
17 Euros pour le passeport d'une personne mineure de moins de 15 ans
- Carte d'identité ou copie intégrale d'acte de naissance si carte d'identité expirée de + de 2 ans
- ancien passeport s'il y a lieu
- justificatif de domicile datant de moins de trois mois

Carte grise :



Les cartes grises sont délivrées à la Sous-Préfecture d'Abbeville. Il suffit de vous munir des pièces suivantes :

- certificat de vente
- demande de carte grise
- justificatif du contrôle technique s'il y a lieu
- ancienne carte grise barrée, datée et signée par l'ancien propriétaire
- 1 certificat de non-gage si le véhicule vient d'un autre département (ce document doit vous être remis par l'ancien propriétaire).

Permis de construire ou déclaration de travaux :

Tous travaux prévus doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable. Cette demande doit être déposée en Mairie avant d'entreprendre ces travaux.

7- HORAIRES DE PERMANENCE

  : 03 22 29 05 66

Maire : Mr Pierre FABRE

Secrétariat : Mme Delphine DUCANSEL

Lundi de 14 h à 15 h et Vendredi de 10 h à 11 h

Merci de bien vouloir respecter les horaires.

Toute personne nouvellement arrivée dans la commune est invitée à se rendre à la Mairie avec son livret de famille.

8- INFORMATIONS DIVERSES

Tous les jours, dès 7 h 30, dépôt de pain de la boulangerie Lagache (Le Ponchel) à la boucherie-charcuterie Alain Vaudet à Maison-Ponthieu.

Travaux effectués en 2014 :

- Logement 3, place publique : travaux d'isolation et de réfection de plancher, rénovation de deux chambres à l'étage et réfection du mur des dépendances
- Citerne incendie au hameau de Saint-Lôt
- Réfection d'une partie du chemin de Villeroy

Allô, service public : 3939 (0.12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe).

La première réponse à vos questions administratives.

Du Lundi au Vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Place Jean de Luxembourg 80150 CRÉCY-EN-PONTHIEU

Renseignements et tél. : 03 22 23 95 28

PACT ADRIM Permanence tous les premiers jeudis de chaque mois de 14 h 30 à 15 h 30 dans les locaux de la Communauté de Communes Authie Maye 33, route du Crotoy à Rue.

Pour les propriétaires occupants ou bailleurs qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat (menuiserie, toiture, chauffage, assainissement,...) ou des travaux d'adaptation liés à la vieillesse ou à l'handicap (monte-escalier, salle de bains adaptée, rampe d'accès,...), vous êtes invités à prendre contact avec le PACT ADRIM pour savoir si, d'après vos ressources, vous pouvez bénéficier de subventions (ANAH, Caisses de retraite, Conseil Général,...).

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme Unité Territoriale Picardie Maritime

44, rue du Soleil Levant 80 100 ABBEVILLE

tél. : 03 22 25 31 80 Permanence téléphonique Urbanisme et Accueil

Urbanisme uniquement sur rendez-vous le JEUDI de 13 h 30 à 15 h 45.

Médiateur Conciliateur, assure une permanence en Mairie de Rue, le 1^{er} mardi de chaque mois 14h à 17 h. 03 22 25 00 43

Madame COURTOIS Jessica (03 60 03 41 30), **Assistante Sociale du Canton de Crécy-en-Ponthieu**, assure une permanence sur rendez-vous en Mairie de Noyelles-en-Chaussée le mardi de 14 h 30 à 16 h 30 et au Centre Médico Social, Rue du Noch à Saint-Riquier.

Madame SOUBRY Anne (03 60 03 41 10), sur rendez-vous en Mairie de Crécy-en-Ponthieu le Lundi de 9 h 30 à 12 h.

Mission Locale de la Picardie Maritime en Mairie de Crécy-en-Ponthieu les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois de 9 h à 12 h.

Son rôle, accompagner les jeunes, afin de leurs apporter des réponses, selon leurs niveaux, leurs besoins, leurs difficultés avec un objectif prioritaire : l'emploi.

Nathalie WOLMER, agent du Point d'accueil multiservices Authie-Maye, en Mairie de Crécy-en-Ponthieu, chaque matin, sans rendez-vous, de 9 h à 12 h. Tél. : 03 22 31 84 16 Un guichet unique permettant de joindre n'importe quelle administration ou grande entreprise telle que EDF, Orange, Pôle Emploi, RSI, la CPAM, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, des organismes sociaux tels que la MSA, les allocations familiales...

TRESORERIE de CRÉCY-EN-PONTHIEU

1 ter, rue du Maréchal Leclerc 80150 CRÉCY-EN-PONTHIEU

Bureaux ouverts du Lundi au Mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

La gendarmerie de Crécy-en-Ponthieu assure une permanence tous les lundis et jeudis de 14 heures à 18 heures 30.

La Communauté de Communes « Authie-Maye »

Monsieur Claude HERTAULT, Président 03 22 27 86 94

33, route du Crotoy B.P. 40038 80 120 RUE

Pour préparer votre retraite complémentaire de salarié, le **CICAS** de la Somme simplifie et accélère l'instruction des dossiers.

Appelez le 0820 200 075

Le **15**, vos **URGENCES** santé **Quand ça ne peut pas attendre**
> pour les urgences vitales **7 jours / 7 et 24 heures / 24**
> pour les problèmes de santé **qui ne peuvent pas attendre l'ouverture du cabinet** de votre médecin traitant, en dehors des jours et des heures de consultation.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'opération BRIOCHES du 11 Octobre 2014 a permis de recueillir la somme de 245.70 Euros. Cette somme a été versée à l'association LES PAPILLONS BLANCS.

9- VOEUX

Le Conseil Municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne année 2015, que celle-ci vous apporte "SANTÉ, BONHEUR et PROSPERITE".

Je vous présente, à mon tour, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.
DELPHINE

JOYEUX NOEL...



BONNE ANNEE...

